



Frais de déplacement(transport routier)

Par **jac**, le **02/12/2009** à **17:20**

Bonjour,

Ma société de transport routier est en redressement. Il y a un médiateur nommé, ma société ne m'a pas réglé les frais de déplacements du mois de novembre (les frais de route). Est-ce que je suis en droit de demander 1 acompte des frais du mois de novembre que j'ai avancé (petit-déjeuner, repas, douche). Le médiateur a dit que le salaire du mois de novembre sera payé entre le 15 et le 20 décembre. Est-ce qu'ils ont le droit ? Dans ma société il y a 1 représentant syndical.

Merci.